



TG/312/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 2015-03-25

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
Genève

<p>Haricot Adzuki</p> <p>Code UPOV : VIGNA_ANG</p> <p><i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & H. Ohashi</p>

*

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autres noms communs : *

<i>nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Vigna angularis</i> (Willd.) Ohwi & H. Ohashi, <i>Phaseolus angularis</i> (Willd.) W. Wight	Adzuki Bean, Azuki Red Bean, Chinese red bean	Haricot Adzuki	Adzukibohne	Judía adzuki

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATÉRIEL REQUIS	3
3. MÉTHODE D'EXAMEN	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE	5
4.3 STABILITE	5
5. GROUPEMENT DES VARIÉTÉS ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTÈRES	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES	7
6.5 LEGENDE	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTÈRES	11
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	11
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	11
8.3 STADES PHENOLOGIQUES	14
9. BIBLIOGRAPHIE	15
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	16

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Vigna angularis* (Willd.) Ohwi & H. Ohashi.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

500 g de semences.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.1.2 Les deux cycles de végétation indépendants doivent être sous la forme de deux plantations distinctes.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Le stade optimal de développement pour l'observation de chaque caractère est indiqué par une référence dans la deuxième colonne du tableau des caractères. Les stades de développement correspondant à chaque référence sont décrits au chapitre 8.3.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 100 plantes au moins, qui doivent être réparties en 2 répétitions.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 1.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire,

effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1 % et une probabilité d'acceptation d'au moins 95 %. Dans le cas d'un échantillon de 100 plantes, 3 plantes hors-type sont tolérées.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : type de croissance (caractère 1)
- b) Gousse : couleur (caractère 9)
- c) Époque de maturité (caractère 10)
- d) Graine : rapport longueur/largeur (caractère 14)
- e) Graine : couleur de fond (caractère 15)
- f) Graine : poids de 100 graines (caractère 18)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(b) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2

65-99 Voir les explications sur les stades de croissance au chapitre 8.3

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. 65 (*) VG	Plant: growth type	Plante : type de croissance	Pflanze: Wuchstyp	Planta: tipo de crecimiento		
QL	bushy	buissonnant	buschig	arbustivo	Erimo-shozu	1
	climbing	grimpeante	kletternd	trepador	Tsuru-shozu	2
2. 65 (*) VG	Stem: anthocyanin coloration	Tige : pigmentation anthocyanique	Trieb: Anthocyanfärbung	Tallo: pigmentación antocianica		
QN	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder schwach	ausente o débil	Erimo-shozu	1
	medium	moyenne	mittel	media	Buchishoryu-kei No.1	2
	strong	forte	stark	fuerte	Kuro-shozu	3
3. 65 (+)	Terminal leaflet: ratio length/width	Foliole terminale : rapport longueur/largeur	Endblattfieder: Verhältnis Länge/Breite	Folículo terminal: relación longitud/anchura		
QN (a)	low	bas	klein	baja		3
	medium	moyen	mittel	media	Erimo-shozu	5
	high	élevé	groß	alta		7
4. 65 (*) (+)	Terminal leaflet: lobing	Foliole terminale : découpeure	Endblattfieder: Lappung	Folículo terminal: lobulado		
QN (a)	absent or very shallow	absente ou très peu profonde	fehlend oder sehr flach	ausente o muy poco profundo	Erimo-shozu	1
	shallow	peu profonde	flach	poco profundo		3
	medium	moyenne	mittel	medio	Buchishoryu-kei No.1	5
	deep	profonde	tief	profundo	Kensaki-shozu	7
5. MG (*) (+)	Time of flowering	Époque de floraison	Zeitpunkt der Blüte	Época de floración		
QN	early	précoce	früh	temprana	Huang Red Bean, Sahoro-shozu	3
	medium	moyenne	mittel	media	Erimo-shozu, Ji Hong No.4	5
	late	tardive	spät	tardía	Maruba-No.1, Mi Red Bean	7
6. 85 (*) (+)	Stem: length	Tige : longueur	Trieb: Länge	Tallo: longitud		
QN	short	courte	kurz	corta	Kitaroman, Sahoro-shozu	3
	medium	moyenne	mittel	media	Erimo-shozu, Miama-dainagon	5
	long	longue	lang	larga	Kitaasuka	7
7. 88 MS	Pod: length	Gousse : longueur	Hülse: Länge	Vaina: longitud		
QN (b)	short	courte	kurz	corta	Akane-dainagon, Kitahotaru	3
	medium	moyenne	mittel	media	Erimo-shozu	5
	long	longue	lang	larga	Beni-dainagon	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
8.	88 MS	Pod: width	Gousse : largeur	Hülse: Breite	Vaina: anchura		
QN	(b)	narrow	étroite	schmal	estrecha	Buchishoryu-kei No.1	3
		medium	moyenne	mittel	media	Erimo-shozu	5
		broad	large	breit	ancha	Akane-dainagon	7
9.	88 VG (*)	Pod: color	Gousse : couleur	Hülse: Farbe	Vaina: color		
PQ	(b)	yellowish white	blanc jaunâtre	gelblichweiß	blanco amarillento	Akane-dainagon, Toyomi-dainagon	1
		light brown	brun clair	hellbraun	marrón claro	Hikari-shozu	2
		medium brown	brun moyen	mittelbraun	marrón medio	Erimo-shozu	3
		dark brown	brun foncé	dunkelbraun	marrón oscuro	Buchishoryu-kei No.1, Maruba-No.1	4
10.	88 MG (*) (+)	Time of maturity	Époque de maturité	Zeitpunkt der Reife	Época de madurez		
QN		early	précoce	früh	temprana	Sahoro-shozu	3
		medium	moyenne	mittel	media	Erimo-shozu	5
		late	tardive	spät	tardía	Homare-dainagon	7
11.	89 MS (+)	Plant: number of branches	Plante : nombre de ramifications	Pflanze: Anzahl Verzweigungen	Planta: número de ramas		
QN		few	petit	wenige	bajo	Beni-dainagon	3
		medium	moyen	mittel	medio	Erimo-shozu	5
		many	grand	viele	alto	Akane-dainagon, Toyomi-dainagon	7
12.	89 MS (+)	Stem: number of nodes	Tige : nombre de nœuds	Trieb: Anzahl Knoten	Tallo: número de nudos		
QN		few	petit	wenige	bajo	Toyomi-dainagon	3
		medium	moyen	mittel	medio	Erimo-shozu	5
		many	grand	viele	alto	Akane-dainagon	7
13.	99 MS	Pod: number of seeds	Gousse : nombre de graines	Hülse: Anzahl Samen	Vaina: número de semillas		
QN	(b)	very few	très petit	sehr wenige	muy bajo		1
		few	petit	wenige	bajo	Akane-dainagon	2
		medium	moyen	mittel	medio	Erimo-shozu	3
		many	grand	viele	alto	Beninanbu, Buchishoryu-kei No.1	4
		very many	très grand	sehr viele	muy alto	Odate No. 2	5
14.	99 VG (*) (+)	Seed: ratio length/width	Graine : rapport longueur/largeur	Samen: Verhältnis Länge/Breite	Semilla: relación longitud/anchura		
QN		low	bas	klein	baja	Toyomi-dainagon	1
		medium	moyen	mittel	media	Erimo-shozu	2
		high	élevé	groß	alta	Yume-dainagon	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
15. 99 (*) (+)	VG	Seed: ground color	Graine : couleur de fond	Samen: Grundfarbe	Semilla: color de fondo	
PQ	yellowish white	blanc jaunâtre	gelblichweiß	blanco amarillento	Kitahotaru	1
	green	vert	grün	verde	Midori	2
	light red	rouge clair	hellrot	rojo claro	Erimeo-shozu, Kita-no-otome	3
	medium red	rouge moyen	mittelrot	rojo medio	Buchishoryu-kei No.1, Homare-dainagon, Sahoro-shozu	4
	dark red	rouge foncé	dunkelrot	rojo oscuro	Akane-dainagon	5
	yellowish brown	brun jaunâtre	gelblichbraun	marrón amarillento	Kaihaku-kei No.2	6
	medium brown	brun moyen	mittelbraun	marrón medio	Cha-shozu	7
	black	noir	schwarz	negro	Kuro-shozu	8
16. 99 (*) (+)	VG	Seed: over color	Graine : couleur du lavis	Samen: Deckfarbe	Semilla: color superior	
PQ	absent	absente	fehlend	ausente	Erimeo-shozu	1
	red	rouge	rot	rojo	Aneko-kei No.1	2
	black	noir	schwarz	negro	Buchishoryu-kei No.1	3
17. 99 (*) (+)	VG	Seed: pattern of over color	Graine : répartition de la couleur du lavis	Samen: Muster der Deckfarbe	Semilla: pauta de disposición del color superior	
PQ	none	aucune	keine	ausente	Erimeo-shozu	1
	blotched	tachetée	gefleckt	manchado	Aneko-kei No.1	2
	mottled	marbrée	gepunktet	jaspeado	Buchishoryu-kei No.1	3
18. 99 (*) (+)	MG	Seed: 100 seed weight	Graine : poids de 100 graines	Samen: Hundertkorngewicht	Semilla: peso de 100 semillas	
QN	very low	très faible	sehr niedrig	muy pequeño		1
	very low to low	très faible à faible	sehr niedrig bis niedrig	muy pequeño a pequeño	Buchishoryu-kei No.1	2
	low	faible	niedrig	pequeño	Hayate-shozu	3
	low to medium	faible à moyen	niedrig bis mittel	pequeño a medio	Kitahotaru	4
	medium	moyen	mittel	medio	Erimeo-shozu	5
	medium to high	moyen à élevé	mittel bis hoch	medio a grande	Kitaasuka	6
	high	élevé	hoch	grande	Akane-dainagon	7
	high to very high	élevé à très élevé	hoch bis sehr hoch	grande a muy grande	Homare-dainagon	8
	very high	très élevé	sehr hoch	muy grande	Hokuto-dainagon	9

8. Explications du tableau des caractères

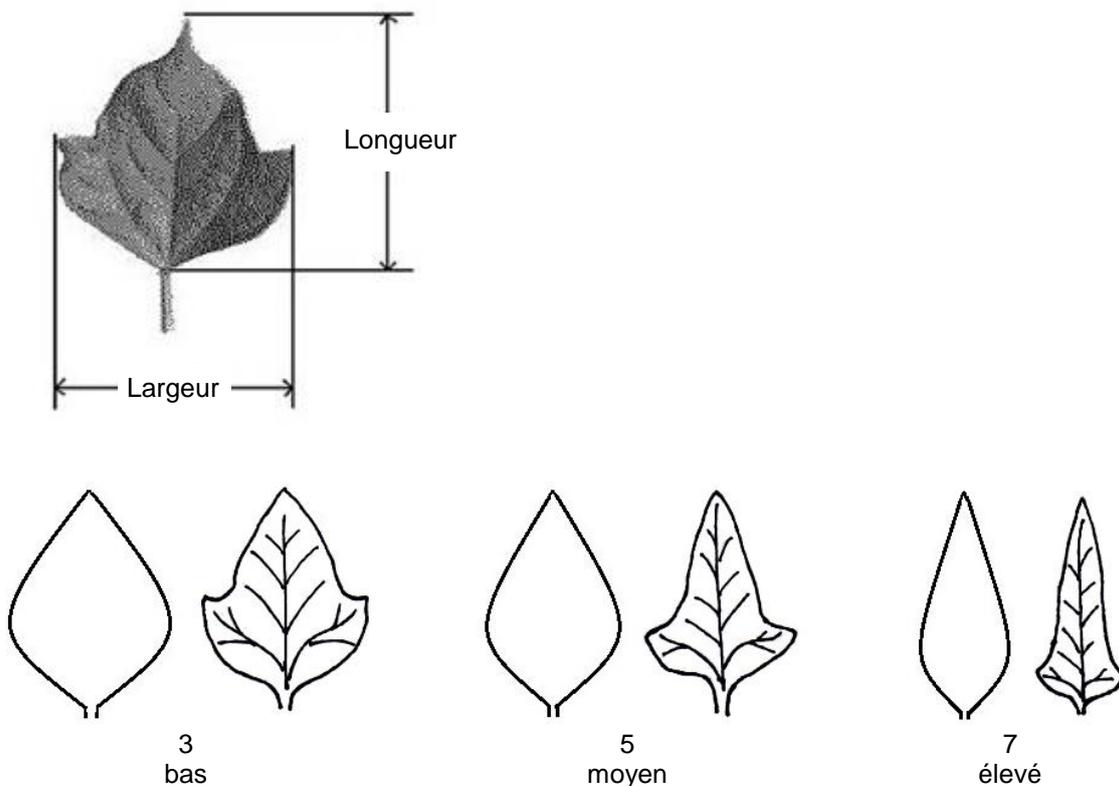
8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

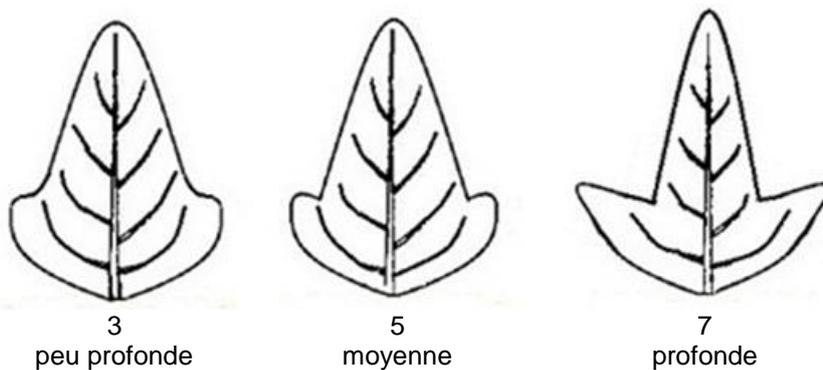
- (a) Les observations sur les folioles terminales doivent être faites sur des feuilles à partir du milieu de la plante.
- (b) Les observations sur les gousses doivent être faites sur des gousses à partir du milieu de la plante.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 3 : Foliole terminale : rapport longueur/largeur



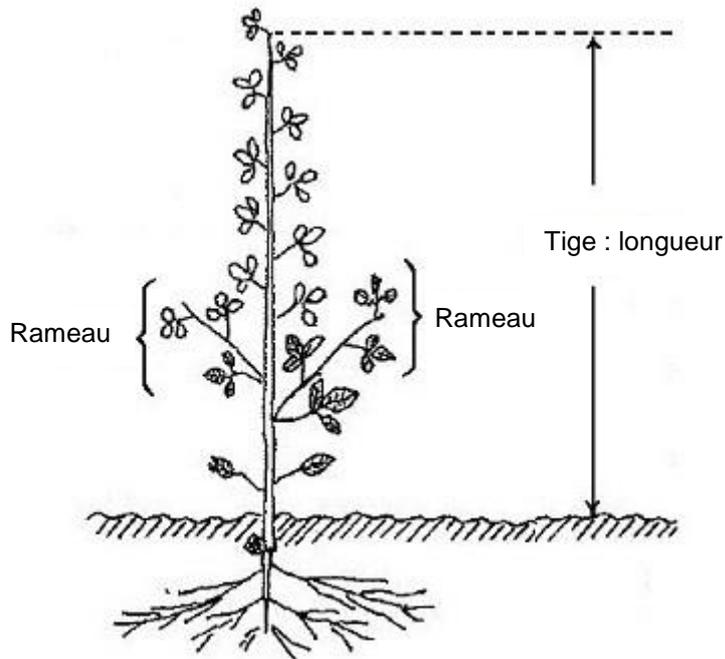
Ad. 4 : Foliole terminale : découpure



Ad. 5 : Époque de floraison

L'époque de floraison est l'époque où 50 % des plantes présentent au moins une fleur ouverte.

Ad. 6 : Tige : longueur



Ad. 10 : Époque de maturité

L'époque de maturité est considérée comme l'époque à laquelle 80 % des gousses sont mûres.

Ad. 11 : Plante : nombre de ramifications

Le nombre de ramifications doit être observé en comptant le nombre de ramifications principales ayant plus d'un nœud.

Ad. 12 : Tige : nombre de nœuds

Les observations doivent être effectuées sur la tige principale.

Ad. 14 : Graine : rapport longueur/largeur



1
bas

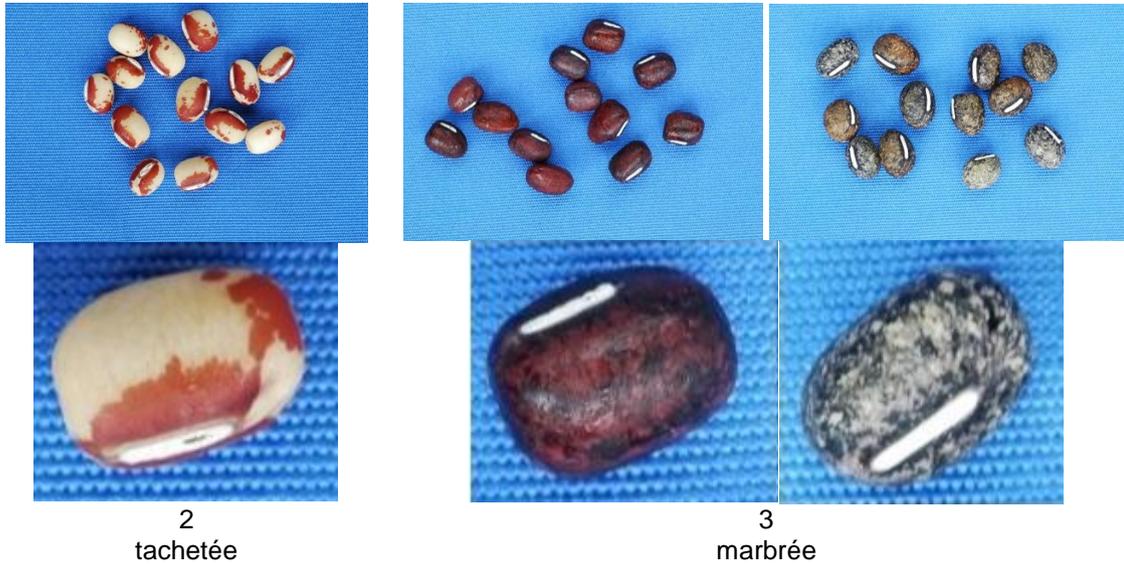


3
élevé

Ad. 15 : Graine : couleur de fond

La couleur de fond est la couleur qui est répartie de façon continue sur la partie de plante concernée. Les autres couleurs font partie de la répartition de la couleur du lavis. La couleur de fond n'est pas toujours celle qui recouvre la plus grande surface de la partie de plante concernée.

Ad. 17 : Graine : répartition du couleur du lavis



Ad. 18 : Graine : poids de 100 graines

Les échantillons de graines doivent provenir de plantes saines à maturité complète.

Afin de mesurer le poids, la teneur en eau des graines doit être de 15 %.

La teneur en eau peut être ajustée en utilisant la formule suivante :

A = teneur en eau des graines

B = poids des graines

$B \times (100 - A) / (100 - 15)$

8.3 Stades phénologiques

- 6 : Floraison
 - 65 : pleine floraison; environ 50 % de fleurs ouvertes
- 8 : Maturation ou maturité du fruit et des graines
 - 85 : Maturation avancée; environ 50 % des gousses sont mûres; graines sèches et dures et à couleur typique
 - 88 : 80 % des gousses sont mûres, graines sèches et dures et à couleur typique
 - 89 : Maturation complète : quasiment toutes les gousses sont mûres, graines sèches et dures et à couleur typique (= maturité exigée pour la récolte)
- 9 : sénescence
 - 99 : Produit après récolte (graines)

9. Bibliographie

Ministry of Agriculture, Forestry & Fisheries, 1981: National Test Guideline for Adzuki Bean. JP

Narikawa, T., Takeuchi, T., etc., 1985: Adzuki Bean. Nosan Gyoson Bunka Kyokai (Nobunkyo), Tokyo, JP

Nomura, N., Nakamura, S., Tsuchiya, T., etc., 1991: Varieties of Beans in Hokkaido (enlarged edition). Japan Legume Crops Fund Association. Tokyo, JP, pp. 159-205.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1 Nom botanique

1.2 Nom commun

2. Demandeur

Nom

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Obtenteur (s'il est différent
du demandeur)

3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur

Dénomination proposée
(le cas échéant)

Référence de l'obteneur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Autofécondation []
b) Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : type de croissance (1)		
buissonnant	Erimo-shozu	1[]
grimpante	Tsuru-shozu	2[]
5.2 Gousse : couleur (9)		
blanc jaunâtre	Akane-dainagon, Toyomi-dainagon	1[]
brun clair	Hikari-shozu	2[]
brun moyen	Erimo-shozu	3[]
brun foncé	Buchishoryu-kei No.1, Maruba-No.1	4[]
5.3 Époque de maturité (10)		
très précoce		1[]
très précoce à précoce		2[]
précoce	Sahoro-shozu	3[]
précoce à moyenne		4[]
moyenne	Erimo-shozu	5[]
moyenne à tardive		6[]
tardive	Homare-dainagon	7[]
tardive à très tardive		8[]
très tardive		9[]
5.4 Graine : rapport longueur/largeur (14)		
bas	Toyomi-dainagon	1[]
moyen	Erimo-shozu	2[]
élevé	Yume-dainagon	3[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.5 Graine : couleur de fond (15)		
blanc jaunâtre	Kitahotaru	1[]
vert	Midori	2[]
rouge clair	Erimo-shozu, Kita-no-otome	3[]
rouge moyen	Buchishoryu-kei No.1, Homare-dainagon, Sahoro-shozu	4[]
rouge foncé	Akane-dainagon	5[]
brun jaunâtre	Kaihaku-kei No.2	6[]
brun moyen	Cha-shozu	7[]
noir	Kuro-shozu	8[]
5.6 Graine : poids de100 graines (18)		
très faible		1[]
très faible à faible	Buchishoryu-kei No.1	2[]
faible	Hayate-shozu	3[]
faible à moyen	Kitahotaru	4[]
moyen	Erimo-shozu	5[]
moyen à élevé	Kitaasuka	6[]
élevé	Akane-dainagon	7[]
élevé à très élevé	Homare-dainagon	8[]
très élevé	Hokuto-dainagon	9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Époque de maturité</i>	<i>moyenne</i>	<i>précoce</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]